

S001

Collection Stewart d'histoire canadienne et atlantique
Stewart Collection of Canadian and Atlantic History



Pièce/Item : S001/C3.3,5.2.1

CONDITIONS D'UTILISATION DES IMAGES TÉLÉCHARGÉES

- L'utilisation de ce PDF est permise à des fins non commerciales exclusivement;
- Les images peuvent être reproduites, distribuées et communiquées au public à des fins de recherche exclusivement;
- L'utilisation à des fins commerciales est interdite sans l'autorisation préalable du Musée McCord Stewart;
- Toute référence à un document ou reproduction d'un document issu des collections du Musée et utilisée dans le cadre d'un projet de recherche doit être citée correctement en incluant les informations suivantes :
[Auteur, titre du document ou nom d'objet, date, nom du fonds ou de la collection \(s'il y a lieu\), numéro d'accession ou cote, Musée McCord Stewart.](#)

Pour en savoir plus sur l'utilisation **commerciale** ou sur la façon d'obtenir les images haute résolution de ce PDF, lisez notre page [Services photographiques et droits d'auteur](#).

Dans le cadre de sa mission de conservation et de diffusion, le Musée procède à la numérisation de documents d'archives de sa collection en vue de les rendre accessibles sur ses [Collections en ligne](#). Ces images ont été mises en ligne dans le respect de la législation liée aux domaines du livre et des archives (*Loi sur le droit d'auteur, Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et Loi sur les archives*). Malgré des recherches exhaustives pour retrouver les titulaires de droits afin d'obtenir leur autorisation préalable, certains d'entre eux demeurent introuvables. Si vous constatez que la diffusion d'un document porte atteinte à vos droits, écrivez-nous à reference@mccord-stewart.ca.

CONDITIONS FOR USING AND DOWNLOADING IMAGES

- This PDF can be used for non-commercial purposes only.
- The images may be reproduced, distributed and transmitted to the public for research purposes only.
- Images may not be used for commercial purposes without the prior permission of the McCord Stewart Museum.
- References to documents in the Museum's collections or reproductions of such documents used as part of a research project must be properly cited and include the following information:
[Author, title of document or name of object, date, name of the fonds or collection \(if applicable\), object number or archival reference code, McCord Stewart Museum.](#)

Need more information on the conditions governing the **commercial use** of digital images or how to obtain high resolution images of this PDF? Read our [Photographic Services and Copyright page](#).

As part of its mission to preserve and disseminate, the Museum digitizes archival documents from its collection to make them available on its [Online Collections](#) website. These images are uploaded in accordance with the laws governing books and archives (Copyright Act, Act Respecting the Protection of Personal Information in the Private Sector and Archives Act). Although we have conducted extensive research to discover the rights holders to obtain their prior permission, some could not be located. If you discover that the dissemination of a given record violates your copyrights, please contact us at reference@mccord-stewart.ca.

Robert Shore Milnes, Ecuyer,
Lieutenant Gouverneur de la Province du Bas Canada &c. &c. &c.

Au Sieur Janvier Domplait Lacroix

Rep[ro]duisant la confiance dans votre loyauté, courage et bonne conduite, nous vous nommons par ces présentes Enseigne des Milices de la Ville et Banlieue de Montreal, durant notre bon plaisir; pour en cette qualité agir avec soin et diligence à remplir les devoirs de votre charge en exerçant et bien disciplinant les Officiers inferieurs et les Miliciens des dites Milices; lesquels sont ordonnés de vous obeir comme leur Enseigne; Et nous vous enjoignons d'observer et de suivre les Ordres et Directions, que vous recevrez de tems à autre de notre part, ou de vos Officiers Superieurs, concernant le Service de Sa Majesté, conformément à la Loi.

Donné sous notre Sceau et Sceau, au Château St. Louis, en la Ville de Quebec, ce Douzième jour du mois de Septembre, dans la Trente neuvième Année du Regne de Sa Majesté, et dans l'Année de Notre Seigneur Mil sept cent quatre vingt dix neuf.

Rob. S. Milnes

Par Ordre de Son Excellence,

Herman Mitsius Ryland

Reposant confiance dans votre Loy
Enseigne des Milices de la Ville et Ba
soin et diligence à remplir les devoirs
les Miliciens des dites Milices; les
enjoignons d'observer et de suivre les
de vos Officiers Supérieurs, concern

Au S^r Janvier Tomplai Lacroix
Enseigne

des Milices de la Ville et
Banlieuë de Montreal

12 Sept. 1799